Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 019-211911300-20250328-DCM2025020-DE

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **28 mars 2025** à 20h00 selon convocation en date du 14 mars 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT – Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - MICHOUX - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE – Mme BRAULT.

Absents non-excusés : M BRAZ et M BUSSIERE

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2025-020 : Vote des taux

Par délibération en date du 5 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) :	38.45%
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties (TFPNB) :	61.25%
Taxe d'habitation (TH) :	4.30%

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 des produits attendus pour 2025 et s'élevant (hors coefficient correcteur) à 533 825 €.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Fixent les taux d'imposition 2025 comme ci-dessous :

TH :	4.30%
TFPB :	38.45%
TFPNB :	61.25%

Membres	12
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 28 mars 2025.
Au registre sont les signatures

MAIRIE DE LIGINIAC
19 (CORREZE)

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 019-211911300-20250328-DCM2025020-DE